RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2007 B 04326
Numéro SIREN : 497 941 377
Nom ou dénomination : TALENTSOFT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 64817

TALENTSOFT
Human added value

Etats financiers consolidés
1er janvier 2019 - 31 décembre 2019

certifié conforme à l'original



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2019	12.2018
Chiffre d'affaires	*5.1*	71 228	54 755
Autres produits d'exploitation	*5.2*	16 822	12 215
Produits d'exploitation		**88 050**	**66 970**
Achats et charges externes	*5.3*	(36 330)	(28 799)
Charges de personnel	*5.4*	(48 892)	(43 671)
Dotation aux amortissements et provisions		(9 493)	(6 675)
Impôts et taxes		(1 215)	(1 217)
Autres charges d'exploitation		(46)	(163)
Résultat d'exploitation		**(7 925)**	**(13 554)**
Produits et charges exceptionnels	*5.6*	(179)	(908)
Produits et charges financières	*5.5*	(1 360)	(1 409)
Résultat avant impôts		**(9 464)**	**(15 871)**
Impôts sur les résultats	*5.7*	(184)	36
Résultat net des entreprises intégrées		**(9 648)**	**(15 834)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(9 648)**	**(15 834)**
- Attribuable aux actionnaires de Talentsoft S.A.		(9 646)	(15 834)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(2)	0

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	*4.1*	15 977	15 977
Immobilisations incorporelles	*4.2*	18 648	13 773
Immobilisations corporelles	*4.3*	2 645	1 524
Immobilisations financières	*4.4*	2 054	1 934
Actif immobilisé		**39 324**	**33 209**
Clients et comptes rattachés	*4.5*	40 871	32 885
Autres créances et comptes de régularisation	*4.6*	11 442	10 321
Actifs d'impôts différés	*4.7*	259	383
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*4.8*	18 894	42 615
Actif circulant		**71 465**	**86 204**
Total de l'actif		**110 790**	**119 413**

Passif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2019	31/12/2018
Capital		2 711	2 693
Primes		(55)	36 536
Réserves consolidées		15 323	(5 723)
Résultat net part du Groupe		(9 646)	(15 834)
Autres		56	56
Subventions d'investissement		29	146
Capitaux propres - part du Groupe		**8 418**	**17 873**
Intérêts minoritaires		-	2
Total des capitaux propres	*4.9*	**8 418**	**17 875**
Provisions pour risques et charges	*4.10*	**1 861**	**1 303**
Emprunts et dettes financières	*4.11*	23 566	28 882
Passifs d'impôts différés	*4.7*	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 021	14 198
Autres dettes et comptes de régularisation	*4.12*	64 924	57 156
Passif circulant		**100 511**	**100 236**
Total du passif		**110 790**	**119 413**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2019	12.2018
Résultat net des entreprises intégrées		**(9 648)**	**(15 834)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité :			
- Amortissements et provisions (1)		9 479	6 926
- Variation des impôts différés		125	(96)
- Charge d'impôts		59	60
- Plus ou moins-values de cession		(174)	0
- Charges d'Intérêts bancaires		909	998
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		**750**	**(7 947)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'impôts		**34**	**126**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**(3 611)**	**11 094**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**(2 827)**	**3 274**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	*4.2 / 4.3*	(15 228)	(9 885)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		371	32
Acquisitions d'immobilisations financières nettes de cessions		(117)	(69)
Free cash flow		**(14 974)**	**(9 922)**
Incidence des variations de périmètre		0	(500)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(14 974)**	**(10 422)**
Augmentation de capital		293	36 469
Encaissement d'avances conditionnées	*4.11*	0	0
Remboursement des avances conditionnées		0	(91)
Emissions d'emprunts	*4.11*	0	5 987
Intérêts payés		(758)	(493)
Remboursement d'emprunts	*4.11*	(1 966)	(1 096)
Variations des autres passifs financiers (2)	*4.11*	(3 500)	4 059
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**(5 931)**	**44 835**
Variation de la trésorerie nette		**(23 731)**	**37 687**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		42 615	4 933
Incidence des variations de cours des devises		10	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**18 894**	**42 615**

(1) Exclusion des provisions pour actif circulant - incluant les reprises de subventions d'investissement.

(2) Ce poste inclut les financements (y compris le coût financier afférent) obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat de la période	Bons de souscription d'actions	Subventions d'investissement	**Capitaux propres - part du Groupe**	Intérêts minoritaires	**Total capitaux propres**
Solde au 31 décembre 2018	**2 693**	**36 536**	**4**	**(5 727)**	**(15 834)**	**56**	**146**	**17 873**	**2**	**17 875**
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(9 646)	-	-	**(9 646)**	(2)	**(9 648)**
Affectation du resultat de l'exercice précédent	-	-	-	(15 834)	15 834	-	-	**0**	-	**-**
Augmentations de capital (*)	18	275	-	-	-	-	-	**293**	-	**293**
Autres	-	(36 866)	15	36 866	-	-	(117)	**(102)**	-	**(102)**
Solde au 31 décembre 2019	**2 711**	**(55)**	**19**	**15 305**	**(9 646)**	**56**	**29**	**8 418**	**-**	**8 418**

() Des frais engagés dans le cadre d'augmentation de capital 2018 ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission à hauteur de 90 k€*

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés et les notes, présentent les opérations du Groupe Talensoft SA.

Talensoft SA, société mère du Groupe, est une société de droit français (Société Anonyme) dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne Billancourt.

Note 1 – Principes généraux et recours aux estimation

1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les « nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés » approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable et mises à jour par le règlement 2005-10, par le règlement 2008-10 puis les règlements ANC 2010-03, 2015-07 et 2016-08 du 02 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été préparés sous la responsabilité de la Direction de Talentsoft SA, dans le respect de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Evaluation au coût historique,
- Continuité de l'exploitation.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels inclus dans les comptes consolidés ont été clôturés au 31 décembre et couvrent une période de 12 mois d'activité.

1.2 Comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode ou de présentation affectant la lecture des comptes consolidés n'est à signaler.

1.3 Méthode de consolidation

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont la société mère contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, de par leur taille, un caractère significatif :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés incluent dans le périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2019			31/12/2018		
Société	Pays	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Talensoft S.A.	France	100%	100%	Société mère	100%	100%	Société mère
Talentsoft GmBH	Allemagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Holding B.V.	Pays-Bas	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS GmBH	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Nordic APS	Danemark	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Limited	Royaume-Uni	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Swenden	Suède	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Espagne	Espagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Ocean Indien	Ile Maurice	-	-	-	86%	86%	IG (1)
Talensoft Israël	Israël	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Canada	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Belgium	Belgique	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration globale
(1) : Liquidée sur l'exercice

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère Talensoft SA. Les postes de bilan des comptes des sociétés consolidées présentant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique « réserve de conversion ».

1.5 Méthodes de référence

Les méthodes de référence énoncées par le règlement ANC 2018-01 et appliquées dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés sont :

- la comptabilisation à l'actif des coûts de développement ;
- la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif.

La comptabilisation de provisions pour engagements de retraite n'a pas été appliquée. Cependant, elle fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan.

Par ailleurs, les méthodes de référence ci-dessous n'ont pas été appliquées car elles ne sont pas applicables ou non significatives :

- la comptabilisation à l'actif des frais de création de sites internet ;
- la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

1.6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations retenues par la Direction sont détaillées ci-dessous.

- Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles (évaluation, durée d'utilisation, test de dépréciation) ;
- Reconnaissance du chiffre d'affaires en compte de résultat conformément à la méthode de l'avancement pour les prestations d'installation ;
- Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ;
- Créances clients (dépréciation pour créances douteuses et détermination de leur recouvrabilité) ;
- Evaluation des provisions ;
- Impôts différés.

1.7 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée. Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires seront supportés par le Groupe.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

2.1. Faits marquants de l'exercice

Remboursement d'une partie de l'Emprunt Obligataire Remboursable en Actions

Le 23 janvier 2019, 942 K€ de l'emprunt obligataire de 5 987 K€ a été remboursé avec une prime de 25% donnant lieu à un décaissement de 1 187 K€.

Augmentations de capital

Les augmentations de capital de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

€	Nombre d'instruments	Capital Social	Prime d'émission (*)	Total
Exercice Actions gratuites	3 955	3 955	(3 955)	0
Exercice BSPCE	13 791	13 791	348 462	362 253
Exercice BSA	670	670	19 430	20 100
Emission d'instruments de capitaux propres	**18 416**	**18 416**	**363 937**	**382 352**

() : Les frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous*

2.2. Variation de périmètre

Sur la période, l'entité Edoceo Océan Indien a été liquidée.

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

Augmentations de capital

Le 27 janvier 2020, le conseil d'administration a constaté le remboursement des 5 055 Obligations remboursables en actions en 90.753 Actions P6'.

Ainsi, il a été procédé une augmentation de capital de 90 753 actions P6' de nominal 90 754 € et 5 427 029 € de prime d'émission.

Crise sanitaire – Covid-19

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée.

Le Groupe est très attentif à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction disposait à cette date. Ces prévisions, qui intègrent une dégradation sensible de l'activité, ainsi que l'effet positif de certaines mesures gouvernementales, ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie.

Note 4 –Principales composantes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

4.1.1 Principes comptables

Le goodwill correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société entrée dans le périmètre de consolidation (incluant les frais d'acquisition des titres) et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise.

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et passifs et ainsi à l'affectation de l'écart précédemment évoqué. La partie non affectée est enregistrée à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Ecart d'acquisition ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en provisions pour risques et charges lorsqu'ils correspondent à des pertes futures attendues. Dans le cas contraire, ils sont directement comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Jusqu'à la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition étaient amortis sur une durée de 10 ans conformément aux hypothèses retenues et aux objectifs fixés lors des acquisitions.

Le Groupe a pris l'option de ne plus amortir les écarts d'acquisition à compter du 01/01/2016 en phase avec le Règlement ANC 2015-07 (comptes consolidés).

Ainsi, les écarts d'acquisition non amortis font l'objet au minimum d'un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à la valeur recouvrable, i.e. la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation et de la sortie du groupe.

La valeur recouvrable a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a mis en place une approche multicritères basée sur la projection des flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir ainsi que sur l'application des multiples de chiffre d'affaires constatés dans le secteur.

Les flux futurs de trésorerie sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 2%. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par un coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) de 13 %.

4.1.2 Mouvements de la valeur nette des écarts d'acquisitions sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début d'exercice	**15 977**	**15 227**
Goodwill reconnu au cours de la période	-	750
Amortissement du Goodwill	-	0
Pertes de valeur	-	0
Autres mouvements	-	0
Ecarts de conversion	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	**15 977**	**15 977**
- Valeur brute	*18 234*	*18 234*
- Amortissements et pertes de valeurs	*(2 257)*	*(2 257)*

Le poste écart d'acquisition se présente ainsi :

	31/12/2019			31/12/2018
(En milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS & PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Rflex *(2012)*	2 932	(879)	2 053	2 053
PeopleXS *(2014)*	6 892	(1 378)	5 514	5 514
Edoceo *(2016)*	8 410		8 410	8 410
Total	**18 234**	**(2 257)**	**15 977**	**15 977**

4.2 Immobilisations incorporelles

4.2.1 Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Elles sont principalement composées des coûts de développement de logiciels capitalisés conformément à la méthode préférentielle préconisée par le CRC 99-02, et répondant aux conditions suivants:

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi la certitude d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché du nouveau produit,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable,
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation en l'état.

Tous les autres coûts de recherche et développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés directement en charges. Les coûts de développement capitalisés sont principalement composés de coûts de personnel (incluant les charges de personnel et les prestataires). Un mark-up de 2,5 % est ensuite appliqué afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (3 ans pour les coûts de développement). Elles feront l'objet d'une dépréciation complémentaire en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.2.2 Mouvements des immobilisations incorporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	COÛTS DE DEVELOPPEMENT	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2019	**511**	**37 356**	**37 867**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	165	13 154	13 319
Cessions au cours de la période	(72)	(1 845)	(1 917)
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**604**	**48 665**	**49 269**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2019	**(408)**	**(23 687)**	**(24 095)**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Amortissements de la période	(151)	(8 243)	(8 394)
Pertes de valeur de la période	-	-	-
Cessions au cours de la période	121	1 747	1 868
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**(439)**	**(30 183)**	**(30 622)**
Valeur nette			
01/01/2019	**103**	**13 669**	**13 773**
31/12/2019	**166**	**18 482**	**18 648**

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition (exclusion faite des intérêts d'emprunts financant l'acquisition) ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation estimées présentées ci-dessous :

- Agencements et installations..... 10 ans
- Véhicules 4 ans
- Mobilier..... 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 à 4 ans

Compte tenu de son caractère non significatif sur les comptes consolidés, le Groupe n'applique par la méthode préférentielle relative aux contrats de location-financement. Ainsi, les biens acquis par l'intermédiaire d'un contrat de location-financement ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles avec la dette financière afférentes mais comme une charge de location.

Les gains et pertes sur cession d'actif sont déterminés par différence entre le prix de cession des actifs et leur valeur nette comptable.

4.3.2 Mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	MATERIEL DE TRANSPORT	MOBILIER	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
Valeur brute					
01/01/2019	**1 165**	**50**	**507**	**931**	**2 653**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	1 124	-	35	749	1 908
Cessions au cours de la période	(207)	(28)	(132)	(104)	(471)
Autres mouvements de la période	11		4	(15)	-
Ecarts de conversion	-		1	2	3
31/12/2019	**2 094**	**22**	**415**	**1 563**	**4 094**
Amortissements et pertes de valeur					
01/01/2019	**(382)**	**(39)**	**(280)**	**(428)**	**(1 129)**
Effet des regroupements d'entreprises			-	-	-
Amortissements de la période	(216)	(3)	(54)	(371)	(644)
Cessions au cours de la période	62	28	132	103	325
Autres mouvements de la période			-		-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
31/12/2019	**(536)**	**(14)**	**(202)**	**(696)**	**(1 448)**
Valeur nette					
01/01/2019	**783**	**11**	**227**	**503**	**1 524**
31/12/2019	**1 558**	**8**	**213**	**867**	**2 645**

4.4 Immobilisations financières

4.4.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont principalement composées des dépôts de garantie relatifs aux locations immobilières. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.4.2 Mouvements des immobilisations financières sur l'exercice

(En milliers d'euros)	TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2019	**-**	**1 934**	1 934
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	-	211	211
Cessions/remboursements au cours de la période	-	(91)	(91)
Autres mouvements de la période	-	-	0
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**-**	**2 054**	**2 054**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2019	**-**	**-**	**-**
31/12/2019	**-**	**-**	**-**
Valeur nette			
01/01/2019	**-**	**1 934**	**1 934**
31/12/2019	**-**	**2 054**	**2 054**

4.5 Clients et comptes rattachés

4.5.1 Principes comptables

Les créances clients intègrent les prestations facturées et non réglées, les prestations non encore facturées et les travaux en cours.

Les créances commerciales sont initialement reconnues à leur valeur nominale. Une provision est régulièrement estimée par la Direction et est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. L'évaluation se base sur des données historiques et sur les échéances constatées.

Au 31 décembre 2019, certaines créances ont été cédées à la BPI pour un montant de 914 k€. Conformément au référentiel 99.02, ces créances ne sont plus présentes en « clients et comptes rattachés » et une information hors bilan est présentée en 6.1. Engagements hors bilan.

4.5.2 Détail des créances clients

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	36 474	29 594
Travaux en cours et factures à établir	5 342	3 862
Total valeur brute	**41 816**	**33 456**
Provisions pour créances douteuses	(945)	(571)
Créances clients nettes	**40 871**	**32 885**

Les créances clients (hors créances douteuses) ont une échéance à moins d'un an.

4.6 Autres créances et comptes de régularisation

4.6.1 Détail des autres créances et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances d'impôts sur les bénéfices	0	1
Crédits d'impôts (CIR/CICE)	4 766	3 262
Autres créances fiscales	1 225	2 181
Créances sociales	0	9
Charges constatées d'avance	2 693	2 445
Fournisseurs débiteurs	91	90
Préfinancement CIR/CICE	2 652	2 304
Autres créances	15	29
Autres créances d'exploitation - Valeur brute	**11 442**	**10 321**
Provisions pour autres créances	-	-
Autres créances d'exploitation nettes	**11 442**	**10 321**

4.7 Impôts différés

4.7.1 Principes comptables

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense ses actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale.

4.7.2 Mouvements des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/12/2018	Effet des regroupements d'entreprises	Impact résultat	Autres	31/12/2019
Impôts différés sur differences temporaires	**85**	-	**(7)**	-	**78**
- Total Impots differes sur différences temporaires	178	-	96	-	274
- Plafonnement des impôts différés sur différences temporaires	(93)	-	(103)	-	(196)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	**299**	**0**	**(118)**	**0**	**181**
Total Impôts différés sur déficits reportables	24 963		720		25 683
Total impôts différés sur déficits reportables non reconnus	(24 664)		(838)		(25 502)
Impôts différés actifs	**383**	**0**	**0**	**0**	**259**
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » intègre la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme - inférieur à trois mois, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents, diminuée des découverts bancaires.

4.8.2 Détail Trésorerie et équivalents de trésorerie et réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Equivalents de trésorerie	11 512	12
Trésorerie	7 382	42 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**18 894**	**42 615**
Concours bancaires	0	0
Trésorerie nette	**18 894**	**42 615**

4.9 Capitaux propres

4.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société Talensoft se décompose en :

- 2 584 045 actions ordinaires,
- 127 833 actions de préférence.

Au cours de la période, 18 416 actions ont été émises réparties en 14 461 actions ordinaires et 3 955 actions de préférence.

4.9.2 Instruments de capitaux propres

(Nombre d'actions potentielles liées aux instruments de capitaux propres en circulation)

	Nombre d'instruments de capital	Nombre maximum d'actions ordinaires
BSPCE/Stock Options (*)	482 272	482 272
BSA Ratchets 2013 (*)	53 333	529 789
BSA Ratchets 2014 bis (*)	83 333	92 937
Actions Gratuites de Préférence (**)	26 720	267 200

() dont la totalité attribuée à fin 2019*

*(**) dont 1 325 non attribuées à fin décembre 2019*

4.9.3 Subventions d'investissement

La société comptabilise les subventions d'investissement dans les capitaux propres. La reprise en résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

4.9.4 Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Les primes perçues suite à l'émission des BSA émis, étant considérées comme des instruments non remboursables et aucune rémunération n'étant due en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice, ont été classées dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres ».

4.10 Provisions pour risques et charges

4.10.1 Principes comptables

Les provisions sont reconnues, si les conditions suivants sont respectées :

- La société a une obligation (légale ou contractuelle) vis-à-vis d'un tiers concernant un évènements passés ;
- Une sortie de ressources est attendue pour faire face à cette obligation ;
- L'obligation peut être estimée de manière précise.

Les primes de non conversion relatives aux obligations convertibles sont provisionnées en provisions pour risques à caractère financier

4.10.2 Mouvements des provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Provision pour risques salariaux	Provision pour primes de non conversion	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
01/01/2019	**746**	**557**	**-**	**1 303**
Dotations	144	414	-	558
Reprise utilisée	-	-	-	-
Reprise non utilisée	-	-	-	0
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
31/12/2019	**890**	**971**	**0**	**1 861**

4.11 Emprunts et dettes financières

4.11.1 Détail des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 487	5 987
Emprunts bancaires	3 528	4 552
Avances conditionnées	270	270
Autres passifs financiers	6 868	10 192
Concours bancaires	0	0
Intérêts courus non échus	13	480
Emprunts bancaires et autres dettes financières	**23 566**	**28 882**

Les « Autres passifs financiers » incluent les financements obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients. Le coût du financement est présenté dans la ligne « Autres » de la note 5.5.1.

4.11.2 Echéances des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts Obligataires convertibles	**4 400**	-	-	4 400
Emprunts Obligataires	**3 000**	-	3 000	-
Emprunts Obligataire remboursables en actions	**5 487**	5 487	-	-
Emprunts bancaires	**3 528**	**1 299**	**2 229**	**0**
- Société Générale (SG)	191	191	-	-
- Banque Publique d'Investissement (BPI)	3 200	1 000	2 200	-
- BNP	71	61	10	-
- Oséo	0	0	0	-
- Autres	66	47	19	-
Autres passifs financiers	**6 868**	**3 194**	**3 674**	-
Avances conditionnées	**270**	**112**	**158**	-
Concours bancaires	**0**	**0**	-	-
Emprunts et autres dettes financières	**23 553**	**10 092**	**9 061**	**4 400**

4.11.3 Mouvements des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2018	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Variation	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2019
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	-	-	-	-	-	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 987	-	(942)	-	442	-	5 487
Emprunts bancaires	4 552	-	(1 024)	-	-	-	3 528
Avances conditionnées	270	-	-	-	-	-	270
Autres passifs financiers	10 192	-	(3 324)	-	-	-	6 868
Concours bancaires	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus	480	-	-	(25)	(442)	-	13
Emprunts et dettes financières	**28 882**	-	**(5 290)**	**(25)**	-	-	**23 566**

4.12 Autres dettes et comptes de régularisation

4.12.1 Détail des autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dette d'impôts exigibles	221	137
Autres dettes fiscales	5 126	5 934
Dettes sociales	8 363	8 499
Produits constatés d'avance	51 061	42 434
Autres dettes	153	151
Autres dettes d'exploitation	**64 924**	**57 156**

4.12.2 Mouvements des produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31/12/2018	variation	31/12/2019
PCA liés à l'étalement du C.I.R.	**2 969**	**954**	**3 923**
CIR 2016	222	(222)	
CIR 2017	1 023	(682)	341
- CIR 2018	1 725	(690)	1 035
- CIR 2019		2 548	2 548
PCA liés aux abonnements	**39 465**	**7 673**	**47 138**
Total Produits Constatés d'Avance	**42 434**	**8 627**	**51 061**

Note 5 – Principaux composants du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

5.1.1 Principes comptables

Le Groupe génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- **L'abonnement et l'hébergement**

 Le Groupe commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 35 à 60 mois.
 Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu prorata temporis.

- **Le Service**

 Le Groupe facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients. Le chiffre d'affaires sur les contrats de services est reconnu à l'avancement conformément à la méthode préférentielle préconisé par le CRC 99-02. Si les prévisions relatives aux contrats prévoient une perte, une provision est constatée pour tenir compte de la perte en fonction du stade d'avancement.

5.1.2 Chiffre d'affaires par nature des prestations

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	*%*	**31/12/2018**	*%*
Abonnement / Hébergement	53 233	*75%*	40 370	*74%*
Services	17 995	*25%*	14 385	*26%*
Total Chiffre d'affaires	**71 228**	***100%***	**54 755**	***100%***

5.1.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	*%*	**31/12/2018**	*%*
France	53 909	*76%*	41 842	*76%*
Pays-bas	3 213	*5%*	2 543	*5%*
Danemark	3 978	*6%*	1 285	*2%*
Suisse/Allemagne	6 158	*9%*	4 597	*8%*
Belgique/Luxembourg	2 045	*3%*	1 622	*3%*
Autres	1 925	*3%*	2 866	*5%*
Total Chiffre d'affaires	**71 228**	***100%***	**54 755**	***100%***

5.2 Autres produits d'exploitation

5.2.1 Principe comptable

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués :

- de l'activation des dépenses de R&D (se référer à la note *3.2.1*) ;
- du Crédit d'Impôt Recherche ("CIR"). Le CIR est un dispositif fiscal visant à favoriser la recherche et le développement. Le CIR est déduit de l'impôt sur les sociétés à payer et la partie excédente est remboursée après trois années.
 La part de CIR correspondant aux frais de R&D activés est reconnue en autres produits d'exploitation au même rythme que l'amortissement de l'actif incorporel sous-jacent ;
- de la quote-part de reprise des subventions d'investissement.

5.2.2 Détail des autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Capitalisation des frais de R&D	13 075	9 305
Crédit d'Impôt Recherche	3 411	2 435
Autres (*)	336	475
Autres produits d'exploitation	**16 822**	**12 215**
() dont reprise de subventions*	*117*	*202*

5.3 Autres achats et charges externes

5.3.1 Détail des autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Achats fournitures	(192)	(107)
Sous-traitance directe	(19 357)	(14 134)
Locations immobilières	(2 897)	(2 511)
Autres locations	(1 091)	(1 227)
Coûts IT	(1 905)	(1 280)
Honoraires	(1 674)	(1 537)
Coûts Marketing et promotionnels	(4 268)	(4 039)
Frais de déplacement	(2 361)	(2 168)
Redevances	0	(13)
Autres charges externes	(2 585)	(1 783)
Achats et charges externes	**(36 330)**	**(28 799)**

5.4 Charges de personnel

5.4.1 Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Traitements et salaires	(36 777)	(31 170)
Charges sociales	(12 115)	(12 501)
Charges de personnel	**(48 892)**	**(43 671)**
Effectif moyen	*591*	*489*

(1) Il est à noter que que le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises était présenté en diminution des charges sociales pour les exercices 2018 et représentait 294 k€.

5.5 Résultat financier

5.5.1 Détail du résultat financier

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Charge d'intérêts	(733)	(844)
Gains (pertes) de change	(37)	(59)
Provision Prime non conversion	(414)	(352)
Autres	(176)	(154)
Résultat financier	**(1 360)**	**(1 409)**

5.6 Résultat exceptionnel

5.6.1 Principe comptable

Les produits et charges exceptionnels présentent les éléments n'ayant pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

5.6.2 Détail du résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Plus et moins-values de cession d'actifs	168	0
Dotations et reprises exceptionnelles	(64)	(270)
Autres	(283)	(638)
Résultat exceptionnel	**(179)**	**(908)**

5.7 Impôts

5.7.1 Détail des impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôts exigibles	**(59)**	**(60)**
- France	0	0
- International	(59)	(60)
Variation d'impôts différés	**(125)**	**96**
- France	0	0
- International	(125)	96
Impôts sur les bénéfices	**(184)**	**36**

5.7.2 Preuve d'impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	**(9 464)**	**(15 871)**
Taux théorique d'impôt	28,00%	33,33%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	**2 650**	**5 290**
Eléments en réconciliation :		
- Impact du crédit d'impôt	935	926
- Impôts différés non reconnus au cours de la période	(3 533)	(7 126)
- Impôts différés non reconnus au cours des exercices antérieurs	8	3
- Differences permanentes	(48)	1 098
- Effet des taux d'imposition	(91)	(57)
- Autres effets	(105)	(98)
Charge d'impôt comptabilisée	**(184)**	**36**
- Taux effectif d'impôt	**-1,94%**	**0,22%**

Compte tenu des pertes de l'exercice et des pertes accumulées, il n'a pas été activé d'impôts différés sur déficits reportables relatifs à Talensoft SA.

Note 6 – Engagement hors bilan et autres informations

6.1 Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement de fonds de commerce	4 630	4 197
Engagements relatifs aux contrats de crédit-bail (loyers restant à payer)	171	267
Engagements en matière de départ en retraite (1)	665	525
Mobilisation de la créance (créances de CIR et CICE)	4 689	2 304
Préfinancement de créances clients par la BPI	914	2 245
Engagement complémentaire reçu d'un actionnaire *Le montant utilisé de cet engagement au 31/12/2019 = 5 000 K€*	-	-

(1) : Hypothèses de calcul d'engagement de retraite : taux d'actuation de 0,77% au 31/12/2019 et 1,57 % au 31/12/2018 ; taux de charges patronales de 46 % ; turnover compris entre 0 % et 50 % en fonction de l'âge ; âge de départ à la retraite à 65 ans

6.2 Relation avec les parties liées

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Certification des comptes	120	76
Autres diligences	-	-
Total	**120**	**76**

TALENTSOFT
Société anonyme au capital de 2.806.609 euros
Siège social : 8, rue Heyrault - 92100 Boulogne-Billancourt
497 941 377 RCS Nanterre
(Ci-après désignée la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE EN DATE DU 21 JUILLET 2020

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Annuelle Mixte en application des statuts et de la loi sur les Sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1- Activité de la Société

I.1-a) Sur les plans technique et commercial

Sur le plan commercial

Talentsoft conforte sa position de leader du SaaS RH européen et poursuit cette année sa stratégie d'accélération à l'international. De grands groupes dans toutes les régions d'Europe ont choisi Talentsoft :

- Dans les pays nordiques, de nombreuses sociétés financières dont Sydbank, Hoist Finance, Bankdata.
- En Allemagne et en Suisse, Talentsoft compte 50 nouveaux clients parmi lesquels University St. Gallen et Hawe.
- Au Benelux, plus de 30 nouveaux clients ont fait le choix de Talentsoft dont le groupe Renewi, Weleda, Jumbo (leader du retail alimentaire).
- Aer Lingus au Royaume Uni
- Au Canada, Talentsoft affiche une croissance de 112%.

En France, Talentsoft poursuit également son développement avec une croissance record sur le secteur public en 2019, domaine stratégique pour Talentsoft. Le projet « Passerelles recrutement » des Ministères Économiques et Financiers a été récompensé par le prix de l'innovation du Ministère de Finances.

Par ailleurs, Talentsoft étoffe son portefeuille de clients avec plus de 100 nouvelles marques comme Chateauform, Orange, Stokomani, TDF.

Sur le plan technique

Talentsoft a continué à développer une vision unique de l'expérience collaborateur et du futur de la Gestion du Capital Humain et de la Formation et le développement de produits innovants :

- Dans la continuité de 2018, la « Plateforme HR » a permis à une dizaine de partenaires technologiques de venir ajouter leurs fonctionnalités RH à notre suite logicielle par le biais d'intégration native poussée ou d'intégration standard sans développement du côté de Talentsoft apportant de nouvelles fonctionnalités (Signature électronique) ou plus de profondeur métier (Matching).
- En parallèle de ces nouveaux services dans la solution, Talentsoft a investi fortement sur le mobile pour améliorer l'expérience utilisateur. L'application Mobile devrait être déployée sur ces premiers clients courant 2020. Dans cette ligne, Talentsoft est maintenant disponible via Microsoft Teams, fruit de notre partenariat avec Microsoft.
- *Talentsoft Hub* (avec plus de 70 références clients) renforçant la position de Talentsoft sur le marché du Core HR est maintenant déployé industriellement. Fort des premiers retours, ce module a été optimisé tout au long de 2019.
- *Talentsoft Content* avec son offre enrichie de formation & de Digital Learning dévoilée au premier semestre 2019.

Par ailleurs Talentsoft a continué à améliorer sa couverture fonctionnelle de ses grands domaines d'excellence : le recrutement, le learning et la gestion de carrière. La gestion de carrière a été dotée d'une nouvelle brique applicative « conversation continue » visant à moderniser les processus RH d'entretien individuel en les rapprochant de l'activité des collaborateurs au jour le jour.

Talentsoft a également continué à améliorer les performances et la scalabilité de son service, via des optimisations de ses applications et via le renforcement de son infrastructure technique. De nombreux grands clients entre 50 000 et 350 000 collaborateurs ont ainsi été intégrés tout en maintenant notre temps de réponse moyen.

I.2-b) Sur les plans juridique et capitalistique

L'exercice 2019 a été essentiellement marqué sur les plans juridiques et capitalistiques par les décisions et réunions suivantes :

I.2-b.1 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 14 février 2019, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

1/

- Examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Examen et arrêté des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires appelée à statuer notamment sur lesdits comptes sociaux et consolidés ;

2/

- Cooptation de Jean TARDY-JOUBERT en qualité de nouvel administrateur de la Société en remplacement d'Anthony ZAPPALA démissionnaire ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.325 euros à la suite de la fin de la période d'acquisition de 3.325 actions gratuites de préférence dites

« **Actions ADP1** » de la Société ;

- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 670 euros suite à l'exercice de 670 BSPCE de la Société ;
- Mise à jour des statuts à la suite des deux (2) augmentations de capital constatées par le conseil ;

3/

- Présentation de l'organisation « RH » du groupe ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

I.2-b.2 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 11 avril 2019, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'activité commerciale de la Société et ses filiales au cours du premier trimestre 2019 ;
- Examen approfondi des « Professional Services » ;
- Présentation des premières données chiffrées du premier trimestre 2019 ;
- Information sur la stratégie de la Société en matière d'intelligence artificielle ;
- Fixation de la rémunération de Monsieur Jean-Stéphane ARCIS en qualité de Directeur Général pour 2019 ;
- Autorisation à donner au Président en application des dispositions du pacte d'actionnaires pour conclure une convention de rupture conventionnelle ;
- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 2.000 euros à la suite à l'exercice de 2.000 BSPCE ;
- Mise à jour des statuts à la suite de l'augmentation de capital constatée par le conseil ;
- Proposition d'utilisation de la délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration afin d'attribuer gratuitement des actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société (visées aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce) au profit de salariés de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Questions diverses ; et
- Pouvoir pour formalités.

I.2-b.3 Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 11 avril 2019 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. <u>A titre ordinaire</u> :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Co Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport spécial des Co Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société ;
- Ratification de la cooptation de Jean TARDY-JOUBERT en tant qu'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Jean TARDY-JOUBERT ;

2. <u>A titre extraordinaire</u> :

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement 978 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail emportant suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I.2-b.4 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 20 juin 2019, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Point sur l'activité commerciale et les prévisions pour le second trimestre 2019, examen du « Pipe » commercial,
- Information sur l'activité de la région Nordics,
- Point d'information financier,
- Présentation des « Professional Services » par leur nouveau responsable,
- Constatation de l'exercice de BSPCE, et
- Questions diverses.

I.2-b.5 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 25 septembre 2019, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Point sur l'activité commerciale et les prévisions pour le troisième trimestre 2019 et le Pipe ;
- Point d'information sur l'activité récente de la région Dach ;
- Point d'information financier ;
- Point d'information sur un projet d'opération de croissance externe ;
- Point d'information sur l'obligation de mettre à jour la composition du Conseil d'Administration au regard des règles applicables en matière de parité ;
- Utilisation de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale du 11 avril 2019 à l'effet d'attribuer des actions de préférence dites « Actions ADP1 » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Point d'information sur les BSPCE des fondateurs et décision de modification partielle ;
- Convocation de l'Assemblée Général Extraordinaire à l'effet de décider la création de 4.744 actions gratuites de préférence dites « Actions ADP1 » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société et délégation au conseil ;
- Questions diverses.

I.2-b.6 Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2019 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement 4.744 actions de préférence dites « Actions ADP1 » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Modification de certaines conditions applicables aux Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise dont la création figure à la 6ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2010 précédemment modifiées par la 7ème résolution de l'assemblée générale

extraordinaire du 8 décembre 2015 et la 6ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2018 ;
- Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la modification de certaines conditions des plans de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise en vigueur ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail emportant suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I.2-b.5 Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 12 décembre 2019, ont délibéré, sur l'ordre du jour suivant :

- Point sur l'activité commerciale et les prévisions pour le quatrième trimestre 2019 et le Pipe (*Q4 Business Forecast & Pipe*) ;
- Point d'information financier (*Financial Update*) ;
- Présentation du budget 2020 (*Presentation of the 2020 Budget*) ;
- Point d'information sur un projet d'opération de croissance externe (*M&A Update*) ;
- Présentation du département R&D (*Zoom on Agile Factory*) ;
- Utilisation de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2019 à l'effet d'attribuer 3420 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société (*Allocation of 3420 three thousand seven hundred and twenty free preferred shares)* ;
- Questions diverses :
 - Prise d'acte de l'exercice de BSPCE (*employes' warrants exercise*) ;
 - Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I.4- Activités de recherche et de développement

Au cours de 2019, Talentsoft a continué à développer ses produits afin de répondre favorablement aux demandes croissantes de ses clients.

Le montant alloué au cours de l'exercice à la recherche et au développement de nos solutions s'élève à 17 506 K€.

I.5- Évolution prévisible et perspectives

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée.

Le Groupe est très attentif à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction disposait à cette date. Ces prévisions, qui intègrent une dégradation sensible de l'activité, ainsi que l'effet positif de certaines mesures gouvernementales, ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie.

Une re-prévision des résultats 2020 a été présenté aux membres du conseil d'administration le 31 mars 2020, incluant la mise en œuvre de mesures de chômage partiel pour les salariés français.

I.6- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

I.6-a) Sur les plans technique et commercial

La taille moyenne des deals est toujours en augmentation et cette tendance devrait se poursuivre sur tout 2020.

I.6-b) Sur les plans juridique et capitalistique

Il ressort de ces éléments que le début de l'exercice 2020 a été essentiellement marqué sur les plans juridiques et capitalistiques par les décisions et réunions suivantes :

Le 27 janvier 2020, le conseil d'administration a constaté le remboursement des 5 055 Obligations remboursables en actions en 90.753 Actions P6'.

Ainsi, il a été procédé une augmentation de capital de 90 753 actions P6' de nominal 90 754 € et 5 427 029 € de prime d'émission.

II - PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RESULTATS

II.1.a - Exposé sur les chiffres sociaux de TALENTSOFT

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 68 046 K€ contre 51 139 K€ euros au titre de l'exercice précédent ;

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 84 674 K€ contre 63 383 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 96 267 K€ contre 80 084 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 11 593 K€ contre la somme négative 16 701 K€ au titre de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 1 175 K€ (contre un résultat négatif de 1 242 K€ au titre de l'exercice précédent) et d'un résultat exceptionnel négatif de 309 503 K€ (contre un résultat négatif de 204 K€ euros au titre de l'exercice précédent), le résultat de l'exercice se solde par une perte de 8 872 K€ (contre une perte de 15 238 K€ au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2019 le total du bilan de la Société s'élevait à 111 345 K€, contre 121 383 K€ au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres de notre Société sont positifs à hauteur de 15 814 K€ au 31 décembre 2019.

II.1.b – Chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Les chiffres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Conformément à la loi, le Commissaire aux comptes sera appelé à certifier la régularité et la sincérité de ces comptes consolidés annuels.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les résultats de la Société sont les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 71.228 K€ contre 54 755 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le total des produits d'exploitation s'élève à 88.050 K€ contre 66 970K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat d'exploitation ressort à la somme négative de 7 925 K€ contre la somme négative de 13 554 K€ au titre de l'exercice précédent ;

- Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à la somme négative de 9 648 K€ contre la somme négative de 15 834 K€ au titre de l'exercice précédent ;

Enfin, nous vous précisons que les capitaux propres consolidés sont positifs à hauteur de 8.418 K€ au 31 décembre 2019.

II.2- Méthodes de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

II.3- Charges et dépenses « *somptuaires* »

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

II.4 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 8.872.301 euros, au poste « prime d'émission, de fusion, d'apport ... », dont le montant initialement fixé à 21 351 934,04 euros sera fixé, après affectation de ladite perte, à la somme de 12.479.633 euros.

II.5- Rappel des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sociaux

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société n'a jamais procédé à la distribution de dividendes.

III - FILIALES ET PARTICIPATIONS

a. Notre Société possède depuis le mois de février 2014 une filiale au Pays Bas à 100% : la société PeopleXS Holding B.V.

b. Une filiale a été créée en Allemagne en février 2014.

c. Notre Société détient depuis le 9 juin 2016, 100% du capital social de la société E-DOCEO, société par actions simplifiée au capital de 303.400 euros dont le siège social est 8, rue de Fionie Zac de la Bérangerais – 44240 La Chapelle sur Erdre, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 442.313.748.

Les membres du Conseil d'administration réunis le 26 février 2018 ont approuvé le projet de fusion de la Société TALENTSOFT avec la société E-DOCEO. L'associé unique de la société E-DOCEO, en date du 26 février 2018, a également approuvé le projet de fusion de la Société TALENTSOFT avec la société E-DOCEO.

Notre société détient également des filiales dans les pays suivants :

PAYS BAS	ALLEMAGNE	ROYAUME UNIS	BELGIQUE	CANADA
DANEMARK	SUISSE	ESPAGNE	SUEDE	ISRAEL

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Par application des dispositions de l'article L 225-211 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucune action propre et n'a pas d'autorisation de rachat d'actions en cours de validité.

V - INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

a. Informations concernant les mandataires sociaux :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Nom du mandataire	Mandat au sein de la Société	Mandat ou fonction exercé dans une autre société	Nom de la société
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Gérant	SCI SARADOU
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 14
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC INVESTID 4
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 16
Jean-Stéphane ARCIS	Président Directeur Général	Associé	SNC SPIN 4
Alex PACHULSKI	Directeur Général Délégué	-	O2 Consulting
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	SILKAN
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Presto Engineering Europe
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Web Geo Services
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Nexess
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	SILKAN RT
Seventure Partners Représenté par David MANJARRES	Administrateur	Administrateur	Aston iTrade Finance
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	-	Administrateur	Presto Engineering Inc
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	Administrateur	Administrateur	Izicap
David MANJARRES Représentant permanent de	Administrateur	Administrateur	Navabi

SEVENTURE PARTNERS			
David MANJARRES Représentant permanent de SEVENTURE PARTNERS	Administrateur	Administrateur	Testbirds
David MANJARRES	-	Membre du directoire	Seventure Partners
Jean TARDY-JOUBERT	Administrateur	Administrateur	Qatalyst Partners Ltd
Jean TARDY-JOUBERT	Administrateur	Administrateur	Condeco Group Ltd
Scarlett OMAR-BROCA	Administrateur	Administrateur	HRA Pharma
Matthias HIEBER	Administrateur	Administrateur	Flint Group
Matthias HIEBER	Administrateur	Administrateur	Voodoo
Peter PRESTELE	Administrateur	Non executive board member	ThinkProject
Gérard MARTELLOZO	Administrateur	Chairman and Director	Schlumberger Foundation Board

Concernant la composition du conseil d'administration nous vous rappelons que lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 septembre il a été fait un point d'information sur l'obligation de mettre à jour la composition du Conseil d'Administration au regard des règles applicables en matière de parité

Depuis cette date la Société a procédé à la recherche de deux candidates dont les compétences lui seront utiles.

Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Desquesses.

b. Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général des Co Commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et s. du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Co Commissaires aux comptes.

Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nos Co Commissaires aux Comptes vous présenteront leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Concernant les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé :

- Néant

Concernant la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions déjà approuvées :

- O2 CONSULTING SAS, personnes intéressées : Jean-Stéphane ARCIS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, Alexandre PACHULSKI, Directeur Générale Délégué Achat de prestations de services (Formation co-développement).

- Prestele Unternehmensberatung GMBH, personne intéressée : Peter PRESTELE, Administrateur. Achat de prestations de services (Consulting).

- Gérard MARTELLOZO, Administrateur.

c. Situation des mandats des dirigeants, administrateurs, censeurs et Co Commissaires aux comptes de la Société

1. Mandants des dirigeants, administrateurs et Censeurs de la Société :

- L'Assemblée générale du 25 avril 2017 a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de **Jean-Stéphane ARCIS** pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2020** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce mandat doit donc être renouvelé lors de la prochaine assemblée générale.

- Le Conseil d'administration en date du 30 mai 2017 a décidé de reconduire **Jean-Stéphane ARCIS** dans ses fonctions de (i) Président du Conseil d'administration et de (ii) Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2020** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce mandat sera renouvelé lors du conseil suivant la prochaine assemblée.

- Le Conseil d'administration en date du 30 mai 2017 a décidé de reconduire **Alexandre PACHULSKI** dans ses fonctions de Directeur général Délégué pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2020** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ce mandat sera renouvelé lors du conseil suivant la prochaine assemblée.

- Le conseil d'administration en date du 14 février 2019 a décidé de coopter Jean TARDY-JOUBERT en remplacement d'Anthony ZAPPALA, administrateur démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir. Cette décision a été confirmée par l'assemblée Générale du 11 avril 2019 **qui a également procédé au renouvellement de son mandat d'administrateur pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2022 qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.**

- Concernant le mandat d'administrateur de **SEVENTURE PARTNERS** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Concernant le mandat d'administrateur de **Scarlett OMAR-BROCA** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Concernant le mandat d'administrateur de **Matthias HIEBER** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Concernant le mandat d'administrateur de **Peter PRESTELE** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Concernant le mandat d'administrateur de **Gérard MARTELLOZO** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Concernant le mandat de Censeur du **FCPR FSN-PME Ambition Numérique** il a été renouvelé par l'assemblée générale du 12 juin 2019 pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- L'assemblée générale en date du 21 décembre 2019 a décidé de nommer aux fonctions de Censeur au sein du Conseil d'administration **Matt SPETZLER**, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année **2021** et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (conformément à l'article 15 des statuts).

2. Mandats des Co Commissaires aux comptes de la Société :

L'Assemblée générale mixte du 11 avril 2019 a procédé au renouvellement des mandats de :

- **DELOITTE & ASSOCIES**, Société anonyme au capital de 1.723.040 euros dont le siège social est sis, Tour Majunga-la-Défense Cedex FR, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris cedex immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 572 028 041, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée **qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et qui se tiendra en 2025.**
- ; et de

- **BEAS**, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros dont le siège social est sis, 7-9 villa Houssay 92524 - NEUILLY SUR SEINE cedex immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 315 172 445, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée **qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et qui se tiendra en 2025.**

L'Assemblée générale mixte du 25 avril 2017 a procédé à la nomination de :

- **Société JLS PARTNERS**, demeurant 12 Boulevard RASPAIL – 75007 PARIS, représentée par Jacques SULTAN, en qualité de Co Commissaire aux comptes titulaire, pour une période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2022, qui se tiendra au cours de l'année **2023** ;

Il est précisé que la société JLS PARTNERS est désormais membre du cabinet Yuma audit.

- Monsieur **Sam CHRIQUI**, 5 rue PLUMET – 75015 PARIS, en qualité de Co Commissaire aux comptes suppléant, pour une période de SIX (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2022, qui se tiendra au cours de l'année **2023**.

d. Informations relatives aux délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire le 24 octobre 2019 il a été donné pouvoir au Conseil d'administration à l'effet de :

- attribuer gratuitement 4.744 actions de préférence dites « Actions ADP1 » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- procéder à la modification de certaines conditions des plans de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise en vigueur.

Les membres du Conseil d'administration de la Société réunis le 12 décembre 2019, ont fait usage de la délégation de compétence votée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 octobre 2019 à l'effet d'attribuer 3420 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société.

Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société pouvant être attribuées est donc de 1.324.

VI- ACTIONNARIAT SALARIE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous précisons qu'à la date de rédaction du présent rapport, comme à la date de clôture de l'exercice, les actions détenues par le personnel de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise représentent moins de 3 % du capital social, la Société n'ayant pas mis en place de plan de participation des salariés au capital.

VII - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

Au titre des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés, dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes, devra comprendre, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard (c. com. art. L. 441-6-1).

Les montants indiqués ci-dessous sont présentés en K€ TTC (toutes taxes comprises)

Délais de paiement fournisseurs :

Au 31/12/2019	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 j	plus de 61 jours
Fournisseurs généraux	7 220	2 664	2 917	1 067	505	66
FNP	4 800	4 800	0	0	0	0
Total	**12 020**	**7 465**	**2 917**	**1 067**	**505**	**66**
% Achats	**33%**	**21%**	**8%**	**3%**	**3%**	**0%**

Au 31/12/2018	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 j	plus de 61 jours
Fournisseurs généraux	9 063	5 302	3 237	524	-	
FNP	7 682				-	
Total	**16 746**	**5 302**	**3 237**	**524**	**-**	
% Achats	**47%**	**15%**	**9%**	**1%**		

- Délais de paiement clients :

Au 31/12/2019	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 j	plus de 61 jours
Créances clients	36 475	25 106	5 255	1 571	407	4 136
FAE	5 342	5 342	0	0	0	0
Total	**41 817**	**30 448**	**5 255**	**1 571**	**407**	**4 136**
% CA	**59%**	**43%**	**7%**	**2%**	**1%**	**6%**

Au 31/12/2018	Solde du compte	Solde non échu	de 1 à 30 jours	de 31 à 45 jours	de 46 à 60 j	plus de 61 jours
Créances clients	29 815	25 127	1 839	569	297	1 982
FAE	3 332	3 332			-	
Total	**33 147**	**28 459**	**1 839**	**569**	**297**	**1 982**
% CA	**65%**	**56%**	**4%**	**1%**	**1%**	**4%**

VIII – CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DES ACTIONNAIRES

En conséquence de ce qui précède, nous vous proposons de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte Annuelle le **21 juillet 2020 à 15 heures**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. **Résolutions à titre ordinaire :**

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport des Co Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes de ce rapport ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes sociaux consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Co Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil d'administration de Monsieur Jean-Stéphane ARCIS ;
- Nomination de Madame Cathy DESQUESSES en qualité de membre du Conseil d'administration ;
- Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration ;

2. **Résolutions à titre extraordinaire :**

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Co Commissaires aux comptes ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux apports ;
- Approbation de l'évaluation des 28.877 actions de la société CRAFTY, dont la propriété est transférée à la Société TALENTSOFT conformément au traité d'apport conclu avec les apporteurs ;
- Émission de 3.740 actions ordinaires O au prix unitaire de 107 euros l'une, prime d'émission de 106 euros incluse, représentant une souscription totale de 400.180 euros, prime d'émission de 396.440 euros incluse, en rémunération de l'apport ;
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 3.740 euros résultant de l'Apport ;
- Modification de l'Article 6 « Capital Social » des statuts ;
- Modification de certaines conditions applicables aux Bons de Souscription d'Actions dont la création figure à la 8ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2016 ;
- Modification de certaines conditions applicables aux Bons de Souscription d'Actions dont la création figure à la 3ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2016 ;
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement 1.718 actions de préférence dites « **Actions ADP1** » de la Société visée aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce au profit des salariés et/ou des mandataires de la Société et des sociétés liées à la Société ;
- Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en

application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Un rapport spécial sur la partie extraordinaire vous sera également présenté.

*

Nous espérons que les propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes, à l'exception de la 15 eme résolution.

Le Président du Conseil d'administration
M. Jean-Stéphane ARCIS

TALENTSOFT

Société Anonyme

8, rue Heyrault

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Yuma Audit
5, rue Catulle Mendes
75017 Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

TALENTSOFT

Société Anonyme

8, rue Heyrault

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société TALENTSOFT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TALENTSOFT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Ecarts d'acquisition

La note 4.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Immobilisations incorporelles

La note 4.2 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux associés appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 18 juin 2020

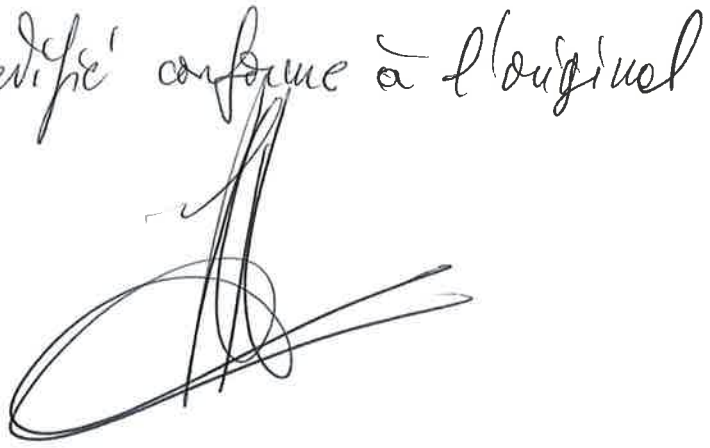
Les commissaires aux comptes

Yuma Audit	Deloitte & Associés
	
Laurent HALFON	Benjamin HADDAD

TALENTSOFT
Human added value

Etats financiers consolidés
1er janvier 2019 - 31 décembre 2019

certifié conforme à l'original



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2019	12.2018
Chiffre d'affaires	*5.1*	71 228	54 755
Autres produits d'exploitation	*5.2*	16 822	12 215
Produits d'exploitation		**88 050**	**66 970**
Achats et charges externes	*5.3*	(36 330)	(28 799)
Charges de personnel	*5.4*	(48 892)	(43 671)
Dotation aux amortissements et provisions		(9 493)	(6 675)
Impôts et taxes		(1 215)	(1 217)
Autres charges d'exploitation		(46)	(163)
Résultat d'exploitation		**(7 925)**	**(13 554)**
Produits et charges exceptionnels	*5.6*	(179)	(908)
Produits et charges financières	*5.5*	(1 360)	(1 409)
Résultat avant impôts		**(9 464)**	**(15 871)**
Impôts sur les résultats	*5.7*	(184)	36
Résultat net des entreprises intégrées		**(9 648)**	**(15 834)**
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(9 648)**	**(15 834)**
- Attribuable aux actionnaires de Talentsoft S.A.		(9 646)	(15 834)
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(2)	0

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2019	31/12/2018
Ecart d'acquisition	*4.1*	15 977	15 977
Immobilisations incorporelles	*4.2*	18 648	13 773
Immobilisations corporelles	*4.3*	2 645	1 524
Immobilisations financières	*4.4*	2 054	1 934
Actif immobilisé		**39 324**	**33 209**
Clients et comptes rattachés	*4.5*	40 871	32 885
Autres créances et comptes de régularisation	*4.6*	11 442	10 321
Actifs d'impôts différés	*4.7*	259	383
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*4.8*	18 894	42 615
Actif circulant		**71 465**	**86 204**
Total de l'actif		**110 790**	**119 413**

Passif

(En milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2019	31/12/2018
Capital		2 711	2 693
Primes		(55)	36 536
Réserves consolidées		15 323	(5 723)
Résultat net part du Groupe		(9 646)	(15 834)
Autres		56	56
Subventions d'investissement		29	146
Capitaux propres - part du Groupe		**8 418**	**17 873**
Intérêts minoritaires		-	2
Total des capitaux propres	*4.9*	**8 418**	**17 875**
Provisions pour risques et charges	*4.10*	**1 861**	**1 303**
Emprunts et dettes financières	*4.11*	23 566	28 882
Passifs d'impôts différés	*4.7*	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 021	14 198
Autres dettes et comptes de régularisation	*4.12*	64 924	57 156
Passif circulant		**100 511**	**100 236**
Total du passif		**110 790**	**119 413**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	*Notes*	12.2019	12.2018
Résultat net des entreprises intégrées		**(9 648)**	**(15 834)**
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité :			
- Amortissements et provisions (1)		9 479	6 926
- Variation des impôts différés		125	(96)
- Charge d'impôts		59	60
- Plus ou moins-values de cession		(174)	0
- Charges d'Intérêts bancaires		909	998
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		**750**	**(7 947)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'impôts		**34**	**126**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		**(3 611)**	**11 094**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**(2 827)**	**3 274**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	*4.2 / 4.3*	(15 228)	(9 885)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		371	32
Acquisitions d'immobilisations financières nettes de cessions		(117)	(69)
Free cash flow		**(14 974)**	**(9 922)**
Incidence des variations de périmètre		0	(500)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(14 974)**	**(10 422)**
Augmentation de capital		293	36 469
Encaissement d'avances conditionnées	*4.11*	0	0
Remboursement des avances conditionnées		0	(91)
Emissions d'emprunts	*4.11*	0	5 987
Intérêts payés		(758)	(493)
Remboursement d'emprunts	*4.11*	(1 966)	(1 096)
Variations des autres passifs financiers (2)	*4.11*	(3 500)	4 059
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		**(5 931)**	**44 835**
Variation de la trésorerie nette		**(23 731)**	**37 687**
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		42 615	4 933
Incidence des variations de cours des devises		10	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		**18 894**	**42 615**

(1) Exclusion des provisions pour actif circulant - incluant les reprises de subventions d'investissement.

(2) Ce poste inclut les financements (y compris le coût financier afférent) obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Ecarts de conversion	Réserves consolidées	Résultat de la période	Bons de souscription d'actions	Subventions d'investissement	**Capitaux propres - part du Groupe**	Intérêts minoritaires	**Total capitaux propres**
Solde au 31 décembre 2018	**2 693**	**36 536**	**4**	**(5 727)**	**(15 834)**	**56**	**146**	**17 873**	**2**	**17 875**
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	(9 646)	-	-	**(9 646)**	(2)	**(9 648)**
Affectation du resultat de l'exercice précédent	-	-	-	(15 834)	15 834	-	-	**0**	-	**-**
Augmentations de capital (*)	18	275	-	-	-	-	-	**293**	-	**293**
Autres	-	(36 866)	15	36 866	-	-	(117)	**(102)**	-	**(102)**
Solde au 31 décembre 2019	**2 711**	**(55)**	**19**	**15 305**	**(9 646)**	**56**	**29**	**8 418**	**-**	**8 418**

() Des frais engagés dans le cadre d'augmentation de capital 2018 ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission à hauteur de 90 k€*

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés et les notes, présentent les opérations du Groupe Talensoft SA.

Talensoft SA, société mère du Groupe, est une société de droit français (Société Anonyme) dont le siège social est situé au 8 rue Heyrault, 92100 Boulogne Billancourt.

Note 1 – Principes généraux et recours aux estimation

1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon les « nouvelles règles et méthodes relatives aux comptes consolidés » approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable et mises à jour par le règlement 2005-10, par le règlement 2008-10 puis les règlements ANC 2010-03, 2015-07 et 2016-08 du 02 décembre 2016.

Les comptes consolidés ont été préparés sous la responsabilité de la Direction de Talentsoft SA, dans le respect de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Evaluation au coût historique,
- Continuité de l'exploitation.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels inclus dans les comptes consolidés ont été clôturés au 31 décembre et couvrent une période de 12 mois d'activité.

1.2 Comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode ou de présentation affectant la lecture des comptes consolidés n'est à signaler.

1.3 Méthode de consolidation

Les sociétés retenues pour la consolidation sont celles dont la société mère contrôle directement ou indirectement plus de 20% des droits de vote à l'exclusion des sociétés ne présentant pas, de par leur taille, un caractère significatif :

- Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés incluent dans le périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

		31/12/2019			**31/12/2018**		
Société	Pays	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Droits de vote	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
Talensoft S.A.	France	100%	100%	Société mère	100%	100%	Société mère
Talentsoft GmBH	Allemagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Holding B.V.	Pays-Bas	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS GmBH	Suisse	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PeopleXS Nordic APS	Danemark	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Limited	Royaume-Uni	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Swenden	Suède	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Espagne	Espagne	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Edoceo Ocean Indien	Ile Maurice	-	-	-	86%	86%	IG (1)
Talensoft Israël	Israël	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Canada	Canada	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Talensoft Belgium	Belgique	100%	100%	IG	100%	100%	IG

IG : Intégration globale
(1) : Liquidée sur l'exercice

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère Talensoft SA. Les postes de bilan des comptes des sociétés consolidées présentant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros sur la base des cours de change à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base des cours journaliers. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique « réserve de conversion ».

1.5 Méthodes de référence

Les méthodes de référence énoncées par le règlement ANC 2018-01 et appliquées dans le cadre de l'élaboration des états financiers consolidés sont :

- la comptabilisation à l'actif des coûts de développement ;
- la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif.

La comptabilisation de provisions pour engagements de retraite n'a pas été appliquée. Cependant, elle fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan.

Par ailleurs, les méthodes de référence ci-dessous n'ont pas été appliquées car elles ne sont pas applicables ou non significatives :

- la comptabilisation à l'actif des frais de création de sites internet ;
- la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement.

1.6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations retenues par la Direction sont détaillées ci-dessous.

- Ecart d'acquisition et immobilisations incorporelles (évaluation, durée d'utilisation, test de dépréciation) ;
- Reconnaissance du chiffre d'affaires en compte de résultat conformément à la méthode de l'avancement pour les prestations d'installation ;
- Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ;
- Créances clients (dépréciation pour créances douteuses et détermination de leur recouvrabilité) ;
- Evaluation des provisions ;
- Impôts différés.

1.7 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée. Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires seront supportés par le Groupe.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

2.1. Faits marquants de l'exercice

Remboursement d'une partie de l'Emprunt Obligataire Remboursable en Actions

Le 23 janvier 2019, 942 K€ de l'emprunt obligataire de 5 987 K€ a été remboursé avec une prime de 25% donnant lieu à un décaissement de 1 187 K€.

Augmentations de capital

Les augmentations de capital de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

€	Nombre d'instruments	Capital Social	Prime d'émission (*)	Total
Exercice Actions gratuites	3 955	3 955	(3 955)	0
Exercice BSPCE	13 791	13 791	348 462	362 253
Exercice BSA	670	670	19 430	20 100
Emission d'instruments de capitaux propres	**18 416**	**18 416**	**363 937**	**382 352**

() : Les frais comptabilisés en déduction de la prime d'émission ne sont pas pris en compte dans le tableau ci-dessous*

2.2. Variation de périmètre

Sur la période, l'entité Edoceo Océan Indien a été liquidée.

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

Augmentations de capital

Le 27 janvier 2020, le conseil d'administration a constaté le remboursement des 5 055 Obligations remboursables en actions en 90.753 Actions P6'.

Ainsi, il a été procédé une augmentation de capital de 90 753 actions P6' de nominal 90 754 € et 5 427 029 € de prime d'émission.

Crise sanitaire – Covid-19

L'apparition du Coronavirus a été le déclencheur d'une crise d'un type nouveau, dont on constate l'importance, mais dont il est impossible encore de prédire l'ensemble des conséquences et la durée.

Le Groupe est très attentif à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter. A la date d'arrêté des comptes, des prévisions de trésorerie ont été établies sur la base des informations dont la Direction disposait à cette date. Ces prévisions, qui intègrent une dégradation sensible de l'activité, ainsi que l'effet positif de certaines mesures gouvernementales, ne mettent pas en évidence une insuffisance de trésorerie.

Note 4 –Principales composantes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

4.1.1 Principes comptables

Le goodwill correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres d'une société entrée dans le périmètre de consolidation (incluant les frais d'acquisition des titres) et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société acquise.

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et passifs et ainsi à l'affectation de l'écart précédemment évoqué. La partie non affectée est enregistrée à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Ecart d'acquisition ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en provisions pour risques et charges lorsqu'ils correspondent à des pertes futures attendues. Dans le cas contraire, ils sont directement comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Jusqu'à la clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition étaient amortis sur une durée de 10 ans conformément aux hypothèses retenues et aux objectifs fixés lors des acquisitions.

Le Groupe a pris l'option de ne plus amortir les écarts d'acquisition à compter du 01/01/2016 en phase avec le Règlement ANC 2015-07 (comptes consolidés).

Ainsi, les écarts d'acquisition non amortis font l'objet au minimum d'un test de dépréciation annuel.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition à la valeur recouvrable, i.e. la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie et la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendus de l'utilisation et de la sortie du groupe.

La valeur recouvrable a été déterminée en utilisant la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a mis en place une approche multicritères basée sur la projection des flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir ainsi que sur l'application des multiples de chiffre d'affaires constatés dans le secteur.

Les flux futurs de trésorerie sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 2%. Les flux futurs de trésorerie sont actualisés par un coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) de 13 %.

4.1.2 Mouvements de la valeur nette des écarts d'acquisitions sur l'exercice

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette en début d'exercice	**15 977**	**15 227**
Goodwill reconnu au cours de la période	-	750
Amortissement du Goodwill	-	0
Pertes de valeur	-	0
Autres mouvements	-	0
Ecarts de conversion	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	**15 977**	**15 977**
- Valeur brute	*18 234*	*18 234*
- Amortissements et pertes de valeurs	*(2 257)*	*(2 257)*

Le poste écart d'acquisition se présente ainsi :

	31/12/2019			31/12/2018
(En milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS & PERTES DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Rflex *(2012)*	2 932	(879)	2 053	2 053
PeopleXS *(2014)*	6 892	(1 378)	5 514	5 514
Edoceo *(2016)*	8 410		8 410	8 410
Total	**18 234**	**(2 257)**	**15 977**	**15 977**

4.2 Immobilisations incorporelles

4.2.1 Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées. Elles sont principalement composées des coûts de développement de logiciels capitalisés conformément à la méthode préférentielle préconisée par le CRC 99-02, et répondant aux conditions suivants:

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi la certitude d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché du nouveau produit,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable,
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation en l'état.

Tous les autres coûts de recherche et développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés directement en charges. Les coûts de développement capitalisés sont principalement composés de coûts de personnel (incluant les charges de personnel et les prestataires). Un mark-up de 2,5 % est ensuite appliqué afin de prendre en compte les coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (3 ans pour les coûts de développement). Elles feront l'objet d'une dépréciation complémentaire en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.2.2 Mouvements des immobilisations incorporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	COÛTS DE DEVELOPPEMENT	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2019	**511**	**37 356**	**37 867**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	165	13 154	13 319
Cessions au cours de la période	(72)	(1 845)	(1 917)
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**604**	**48 665**	**49 269**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2019	**(408)**	**(23 687)**	**(24 095)**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Amortissements de la période	(151)	(8 243)	(8 394)
Pertes de valeur de la période	-	-	-
Cessions au cours de la période	121	1 747	1 868
Autres mouvements de la période	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**(439)**	**(30 183)**	**(30 622)**
Valeur nette			
01/01/2019	**103**	**13 669**	**13 773**
31/12/2019	**166**	**18 482**	**18 648**

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition (exclusion faite des intérêts d'emprunts financant l'acquisition) ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation estimées présentées ci-dessous :

- Agencements et installations..... 10 ans
- Véhicules 4 ans
- Mobilier..... 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 à 4 ans

Compte tenu de son caractère non significatif sur les comptes consolidés, le Groupe n'applique par la méthode préférentielle relative aux contrats de location-financement. Ainsi, les biens acquis par l'intermédiaire d'un contrat de location-financement ne sont pas reconnus comme des immobilisations corporelles avec la dette financière afférentes mais comme une charge de location.

Les gains et pertes sur cession d'actif sont déterminés par différence entre le prix de cession des actifs et leur valeur nette comptable.

4.3.2 Mouvements des immobilisations corporelles sur l'exercice

(En milliers d'euros)	AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	MATERIEL DE TRANSPORT	MOBILIER	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL
Valeur brute					
01/01/2019	**1 165**	**50**	**507**	**931**	**2 653**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	1 124	-	35	749	1 908
Cessions au cours de la période	(207)	(28)	(132)	(104)	(471)
Autres mouvements de la période	11	-	4	(15)	-
Ecarts de conversion	-	-	1	2	3
31/12/2019	**2 094**	**22**	**415**	**1 563**	**4 094**
Amortissements et pertes de valeur					
01/01/2019	**(382)**	**(39)**	**(280)**	**(428)**	**(1 129)**
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-
Amortissements de la période	(216)	(3)	(54)	(371)	(644)
Cessions au cours de la période	62	28	132	103	325
Autres mouvements de la période	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
31/12/2019	**(536)**	**(14)**	**(202)**	**(696)**	**(1 448)**
Valeur nette					
01/01/2019	**783**	**11**	**227**	**503**	**1 524**
31/12/2019	**1 558**	**8**	**213**	**867**	**2 645**

4.4 Immobilisations financières

4.4.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont principalement composées des dépôts de garantie relatifs aux locations immobilières. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.4.2 Mouvements des immobilisations financières sur l'exercice

(En milliers d'euros)	TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	TOTAL
Valeur brute			
01/01/2019	**-**	**1 934**	1 934
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	-	211	211
Cessions/remboursements au cours de la période	-	(91)	(91)
Autres mouvements de la période	-	-	0
Ecarts de conversion	-	-	-
31/12/2019	**-**	**2 054**	**2 054**
Amortissements et pertes de valeur			
01/01/2019	-	-	-
31/12/2019	-	-	-
Valeur nette			
01/01/2019	**-**	**1 934**	**1 934**
31/12/2019	**-**	**2 054**	**2 054**

4.5 Clients et comptes rattachés

4.5.1 Principes comptables

Les créances clients intègrent les prestations facturées et non réglées, les prestations non encore facturées et les travaux en cours.

Les créances commerciales sont initialement reconnues à leur valeur nominale. Une provision est régulièrement estimée par la Direction et est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. L'évaluation se base sur des données historiques et sur les échéances constatées.

Au 31 décembre 2019, certaines créances ont été cédées à la BPI pour un montant de 914 k€. Conformément au référentiel 99.02, ces créances ne sont plus présentes en « clients et comptes rattachés » et une information hors bilan est présentée en 6.1. Engagements hors bilan.

4.5.2 Détail des créances clients

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Créances clients	36 474	29 594
Travaux en cours et factures à établir	5 342	3 862
Total valeur brute	**41 816**	**33 456**
Provisions pour créances douteuses	(945)	(571)
Créances clients nettes	**40 871**	**32 885**

Les créances clients (hors créances douteuses) ont une échéance à moins d'un an.

4.6 Autres créances et comptes de régularisation

4.6.1 Détail des autres créances et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Créances d'impôts sur les bénéfices	0	1
Crédits d'impôts (CIR/CICE)	4 766	3 262
Autres créances fiscales	1 225	2 181
Créances sociales	0	9
Charges constatées d'avance	2 693	2 445
Fournisseurs débiteurs	91	90
Préfinancement CIR/CICE	2 652	2 304
Autres créances	15	29
Autres créances d'exploitation - Valeur brute	**11 442**	**10 321**
Provisions pour autres créances	-	-
Autres créances d'exploitation nettes	**11 442**	**10 321**

4.7 Impôts différés

4.7.1 Principes comptables

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense ses actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale.

4.7.2 Mouvements des impôts différés

(En milliers d'euros)	**31/12/2018**	Effet des regroupements d'entreprises	Impact résultat	Autres	**31/12/2019**
Impôts différés sur differences temporaires	**85**	-	**(7)**	-	**78**
- Total Impots differes sur différences temporaires	178	-	96	-	274
- Plafonnement des impôts différés sur différences temporaires	(93)	-	(103)	-	(196)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	**299**	**0**	**(118)**	**0**	**181**
- Total Impôts différés sur déficits reportables	24 963	-	720	-	25 683
- Total impôts différés sur déficits reportables non reconnus	(24 664)	-	(838)	-	(25 502)
Impôts différés actifs	**383**	**0**	**0**	**0**	**259**
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

4.8.1 Principes comptables

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » intègre la trésorerie (fonds de caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme - inférieur à trois mois, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

La trésorerie nette figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprend la trésorerie et équivalents, diminuée des découverts bancaires.

4.8.2 Détail Trésorerie et équivalents de trésorerie et réconciliation avec le tableau de flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Equivalents de trésorerie	11 512	12
Trésorerie	7 382	42 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**18 894**	**42 615**
Concours bancaires	0	0
Trésorerie nette	**18 894**	**42 615**

4.9 Capitaux propres

4.9.1 Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social de la société Talensoft se décompose en :

- 2 584 045 actions ordinaires,
- 127 833 actions de préférence.

Au cours de la période, 18 416 actions ont été émises réparties en 14 461 actions ordinaires et 3 955 actions de préférence.

4.9.2 Instruments de capitaux propres

(Nombre d'actions potentielles liées aux instruments de capitaux propres en circulation)

	Nombre d'instruments de capital	Nombre maximum d'actions ordinaires
BSPCE/Stock Options (*)	482 272	482 272
BSA Ratchets 2013 (*)	53 333	529 789
BSA Ratchets 2014 bis (*)	83 333	92 937
Actions Gratuites de Préférence (**)	26 720	267 200

() dont la totalité attribuée à fin 2019*

*(**) dont 1 325 non attribuées à fin décembre 2019*

4.9.3 Subventions d'investissement

La société comptabilise les subventions d'investissement dans les capitaux propres. La reprise en résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles se rapportent.

4.9.4 Bons de Souscriptions d'Actions (BSA)

Les primes perçues suite à l'émission des BSA émis, étant considérées comme des instruments non remboursables et aucune rémunération n'étant due en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfice, ont été classées dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres ».

4.10 Provisions pour risques et charges

4.10.1 Principes comptables

Les provisions sont reconnues, si les conditions suivants sont respectées :

- La société a une obligation (légale ou contractuelle) vis-à-vis d'un tiers concernant un évènements passés ;
- Une sortie de ressources est attendue pour faire face à cette obligation ;
- L'obligation peut être estimée de manière précise.

Les primes de non conversion relatives aux obligations convertibles sont provisionnées en provisions pour risques à caractère financier.

4.10.2 Mouvements des provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Provision pour risques salariaux	Provision pour primes de non conversion	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
01/01/2019	**746**	**557**	-	**1 303**
Dotations	144	414	-	558
Reprise utilisée	-	-	-	-
Reprise non utilisée	-	-	-	0
Effet des regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-
31/12/2019	**890**	**971**	**0**	**1 861**

4.11 Emprunts et dettes financières

4.11.1 Détail des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 487	5 987
Emprunts bancaires	3 528	4 552
Avances conditionnées	270	270
Autres passifs financiers	6 868	10 192
Concours bancaires	0	0
Intérêts courus non échus	13	480
Emprunts bancaires et autres dettes financières	**23 566**	**28 882**

Les « Autres passifs financiers » incluent les financements obtenus auprès de différents organismes de financement sur la base de contrats pluriannuels signés avec certains clients. Le coût du financement est présenté dans la ligne « Autres » de la note 5.5.1.

4.11.2 Echéances des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2019	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts Obligataires convertibles	**4 400**	-	-	**4 400**
Emprunts Obligataires	**3 000**	-	**3 000**	-
Emprunts Obligataire remboursables en actions	**5 487**	5 487	-	-
Emprunts bancaires	**3 528**	**1 299**	**2 229**	**0**
- Société Générale (SG)	191	191	-	-
- Banque Publique d'Investissement (BPI)	3 200	1 000	2 200	-
- BNP	71	61	10	-
- Oséo	0	0	0	-
- Autres	66	47	19	-
Autres passifs financiers	**6 868**	**3 194**	**3 674**	-
Avances conditionnées	**270**	**112**	**158**	-
Concours bancaires	**0**	**0**	-	-
Emprunts et autres dettes financières	**23 553**	**10 092**	**9 061**	**4 400**

4.11.3 Mouvements des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2018	Nouveaux emprunts	Rembour-sements	Variation	Reclassement	Entrée de périmètre	31/12/2019
Emprunts Obligataires convertibles	4 400	-	-	-	-	-	4 400
Emprunts Obligataires	3 000	-	-	-	-	-	3 000
Emprunts Obligataire remboursables en actions	5 987	-	(942)	-	442	-	5 487
Emprunts bancaires	4 552	-	(1 024)	-	-	-	3 528
Avances conditionnées	270	-	-	-	-	-	270
Autres passifs financiers	10 192	-	(3 324)	-	-	-	6 868
Concours bancaires		-	-		-	-	
Intérêts courus	480	-	-	(25)	(442)	-	13
Emprunts et dettes financières	**28 882**	-	**(5 290)**	**(25)**	-	-	**23 566**

4.12 Autres dettes et comptes de régularisation

4.12.1 Détail des autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dette d'impôts exigibles	221	137
Autres dettes fiscales	5 126	5 934
Dettes sociales	8 363	8 499
Produits constatés d'avance	51 061	42 434
Autres dettes	153	151
Autres dettes d'exploitation	**64 924**	**57 156**

4.12.2 Mouvements des produits constatés d'avance

(En milliers d'euros)	31/12/2018	variation	31/12/2019
PCA liés à l'étalement du C.I.R.	**2 969**	**954**	**3 923**
- CIR 2016	222	(222)	-
- CIR 2017	1 023	(682)	341
- CIR 2018	1 725	(690)	1 035
- CIR 2019	-	2 548	2 548
PCA liés aux abonnements	**39 465**	**7 673**	**47 138**
Total Produits Constatés d'Avance	**42 434**	**8 627**	**51 061**

Note 5 – Principaux composants du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

5.1.1 Principes comptables

Le Groupe génère du chiffre d'affaires provenant de deux sources :

- **L'abonnement et l'hébergement**

 Le Groupe commercialise un logiciel hébergé en mode SAAS sous forme de contrats d'abonnements de durées moyennes de 35 à 60 mois.
 Le chiffre d'affaires généré par ces contrats est reconnu prorata temporis.

- **Le Service**

 Le Groupe facture également des prestations de conseil, de formation, et d'assistance opérationnelle nécessaire à l'intégration du logiciel chez les clients. Le chiffre d'affaires sur les contrats de services est reconnu à l'avancement conformément à la méthode préférentielle préconisé par le CRC 99-02. Si les prévisions relatives aux contrats prévoient une perte, une provision est constatée pour tenir compte de la perte en fonction du stade d'avancement.

5.1.2 Chiffre d'affaires par nature des prestations

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	*%*	**31/12/2018**	*%*
Abonnement / Hébergement	53 233	*75%*	40 370	*74%*
Services	17 995	*25%*	14 385	*26%*
Total Chiffre d'affaires	**71 228**	***100%***	**54 755**	***100%***

5.1.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	*%*	**31/12/2018**	*%*
France	53 909	*76%*	41 842	*76%*
Pays-bas	3 213	*5%*	2 543	*5%*
Danemark	3 978	*6%*	1 285	*2%*
Suisse/Allemagne	6 158	*9%*	4 597	*8%*
Belgique/Luxembourg	2 045	*3%*	1 622	*3%*
Autres	1 925	*3%*	2 866	*5%*
Total Chiffre d'affaires	**71 228**	***100%***	**54 755**	***100%***

5.2 Autres produits d'exploitation

5.2.1 Principe comptable

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués :

- de l'activation des dépenses de R&D (se référer à la note *3.2.1*) ;
- du Crédit d'Impôt Recherche ("CIR"). Le CIR est un dispositif fiscal visant à favoriser la recherche et le développement. Le CIR est déduit de l'impôt sur les sociétés à payer et la partie excédente est remboursée après trois années.
 La part de CIR correspondant aux frais de R&D activés est reconnue en autres produits d'exploitation au même rythme que l'amortissement de l'actif incorporel sous-jacent ;
- de la quote-part de reprise des subventions d'investissement.

5.2.2 Détail des autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Capitalisation des frais de R&D	13 075	9 305
Crédit d'Impôt Recherche	3 411	2 435
Autres (*)	336	475
Autres produits d'exploitation	**16 822**	**12 215**
() dont reprise de subventions*	*117*	*202*

5.3 Autres achats et charges externes

5.3.1 Détail des autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Achats fournitures	(192)	(107)
Sous-traitance directe	(19 357)	(14 134)
Locations immobilières	(2 897)	(2 511)
Autres locations	(1 091)	(1 227)
Coûts IT	(1 905)	(1 280)
Honoraires	(1 674)	(1 537)
Coûts Marketing et promotionnels	(4 268)	(4 039)
Frais de déplacement	(2 361)	(2 168)
Redevances	0	(13)
Autres charges externes	(2 585)	(1 783)
Achats et charges externes	**(36 330)**	**(28 799)**

5.4 Charges de personnel

5.4.1 Détail des charges de personnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Traitements et salaires	(36 777)	(31 170)
Charges sociales	(12 115)	(12 501)
Charges de personnel	**(48 892)**	**(43 671)**
Effectif moyen	*591*	*489*

(1) Il est à noter que que le Crédit d'Impôt Compétitivité des Entreprises était présenté en diminution des charges sociales pour les exercices 2018 et représentait 294 k€.

5.5 Résultat financier

5.5.1 Détail du résultat financier

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Charge d'intérêts	(733)	(844)
Gains (pertes) de change	(37)	(59)
Provision Prime non conversion	(414)	(352)
Autres	(176)	(154)
Résultat financier	**(1 360)**	**(1 409)**

5.6 Résultat exceptionnel

5.6.1 Principe comptable

Les produits et charges exceptionnels présentent les éléments n'ayant pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

5.6.2 Détail du résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	**31/12/2019**	**31/12/2018**
Plus et moins-values de cession d'actifs	168	0
Dotations et reprises exceptionnelles	(64)	(270)
Autres	(283)	(638)
Résultat exceptionnel	**(179)**	**(908)**

5.7 Impôts

5.7.1 Détail des impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charge d'impôts exigibles	**(59)**	**(60)**
- France	0	0
- International	(59)	(60)
Variation d'impôts différés	**(125)**	**96**
- France	0	0
- International	(125)	96
Impôts sur les bénéfices	**(184)**	**36**

5.7.2 Preuve d'impôts

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	**(9 464)**	**(15 871)**
Taux théorique d'impôt	28,00%	33,33%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	**2 650**	**5 290**
Eléments en réconciliation :		
- Impact du crédit d'Impôt	935	926
- Impôts différés non reconnus au cours de la période	(3 533)	(7 126)
- Impôts différés non reconnus au cours des exercices antérieurs	8	3
- Differences permanentes	(48)	1 098
- Effet des taux d'imposition	(91)	(57)
- Autres effets	(105)	(98)
Charge d'impôt comptabilisée	**(184)**	**36**
- Taux effectif d'impôt	**-1,94%**	**0,22%**

Compte tenu des pertes de l'exercice et des pertes accumulées, il n'a pas été activé d'impôts différés sur déficits reportables relatifs à Talensoft SA.

Note 6 – Engagement hors bilan et autres informations

6.1 Engagements hors bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Nantissement de fonds de commerce	4 630	4 197
Engagements relatifs aux contrats de crédit-bail (loyers restant à payer)	171	267
Engagements en matière de départ en retraite (1)	665	525
Mobilisation de la créance (créances de CIR et CICE)	4 689	2 304
Préfinancement de créances clients par la BPI	914	2 245
Engagement complémentaire reçu d'un actionnaire *Le montant utilisé de cet engagement au 31/12/2019 = 5 000 K€*	-	-

(1) : Hypothèses de calcul d'engagement de retraite : taux d'actuation de 0,77% au 31/12/2019 et 1,57 % au 31/12/2018 ; taux de charges patronales de 46 % ; turnover compris entre 0 % et 50 % en fonction de l'âge ; âge de départ à la retraite à 65 ans.

6.2 Relation avec les parties liées

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Certification des comptes	120	76
Autres diligences	-	-
Total	**120**	**76**